

Appel à projets pour la modernisation des établissements sanitaires et médico-sociaux destinés à la prise en charge des accidentés de la route.

Le ministère des Solidarités et de la Santé a lancé le 6 février dernier un appel à projets auprès des agences régionales de santé (ARS)¹ afin de moderniser les structures sanitaires de soins de suite et de réadaptation et les structures médico-sociales prenant en charge des accidentés de la route.

Les recettes résultant de la baisse de l'accidentologie, consécutive à la diminution à 80 km/h de la vitesse maximale sur certaines routes au 1^{er} juillet 2018, sont évaluées à 26 millions d'euros. Ces crédits sont affectés au FMESPP 2019 afin de moderniser les locaux (qualité et sécurité des prises en charge) et d'acquérir les équipements nécessaires à la rééducation-réadaptation dans les établissements sanitaires SSR. En 2020, les structures médico-sociales seront à leur tour éligibles au financement.

L'ARS Bretagne relaie donc cet appel à projets auprès des établissements concernés en premier lieu par l'accueil des personnes dans les suites d'un accident de la route, qu'il s'agisse de structures sanitaires de rééducation-réadaptation, ou de structures médico-sociales.

Les projets sont à déposer au plus tard pour le **13** avril 2019. Les modalités sont les suivantes :

- l'envoi du dossier dûment complété ainsi que les pièces complémentaires que vous jugerez utile

- en version électronique à l'adresse suivante :

ars-bretagne-sep-performance@ars.sante.fr

- et en version papier à l'adresse postale suivante :

Agence Régionale de Santé Bretagne
Direction des Coopérations Territoriales et de la Performance
Direction adjointe Financement et Performance du système de santé
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

Les dossiers de candidature devront être réceptionnés par l'ARS Bretagne au plus tard le 15 avril 2019 (cachet de la poste faisant foi) à 17h.

Fait à Rennes le 1^{er} mars 2019

P/Le Directeur général
de l'agence régionale de santé Bretagne
Le Directeur général adjoint

Stéphane MULLIEZ

¹ Instruction DGOS/DSS/DGCS/DSR/2019/28 du 6 février 2019 relative à l'appel à projets auprès des ARS pour la modernisation des structures sanitaires et médico-sociales destinées à la prise en charge des accidentés de la route.

Etablissements ciblés par l'appel à projet en Bretagne

- Secteur sanitaire : établissements SSR spécialisés en neurologie et appareil locomoteur adultes sous les deux modalités d'hospitalisation (HC et HJ), et enfants (HC et/ou HJ) ; établissements disposant d'unités post-réanimation et/ou d'unités EVC-EPR avec une capacité minimale de 4 lits.

CHRU Brest	Neuro et loco Adultes HC et HJ
Clinique Kerléna Roscoff	Loco Adultes HC et HJ
Fondation Ildys	Neuro et Loco Adultes et Enfants HC et HJ ; unité EVC-EPR
CRF Tréboul Douarnenez	Neuro et Loco Adultes HC et HJ
Ugecam Concarneau	Neuro et Loco Adultes HC et HJ ; Enfants HJ
CRF Kerpape	Neuro et Loco Adultes et Enfants HC et HJ ; Unité post réa
Clinique des Augustines Malestroit	Neuro et loco Adultes HC et HJ
CHBA Vannes	Neuro et Loco Adultes HC et HJ ; Enfants HJ
CMP Beaulieu Rennes	Neuro et Loco Adultes et Enfants HC et HJ
Pôle Saint Hélier Rennes	Neuro et loco Adultes HC et HJ ; Unité post réa
Pôle gériatrique rennais	Neuro et loco Adultes HC et HJ
CHU Rennes	Neuro et Loco Adultes et Enfants HC et HJ
CH les Marches de Bretagne- Antrain	Neuro et loco Adultes HC et HJ
Maison Velleda Plancoët	Loco Adultes HC et HJ
CH Broussais Saint Malo	Neuro et loco Adultes HC et HJ
CH Guingamp	Neuro et loco Adultes HC et HJ ; unité EVC-EPR
CH Lannion	Neuro et Loco Adultes et Enfants HC et HJ
CHCB Pontivy (Plémet)	Neuro et loco Adultes HC et HJ
CH Montfort	Unité EVC-EPR
Clinique de Combourg	Unité EVC-EPR
CRF Keraliguen Ploëmeur	Unité EVC-EPR
CH Le Grand Fougeray	Unité EVC-EPR
Centre Hélio-marin Plérin	Neuro loco enfants HJ
Le Patis Fraux Vern sur Seiche	Loco adulte HC et HJ

- Secteur médico-social : Unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) et centres de réhabilitation professionnelle (CRP).

Centre de reclassement ARPTH	CRP	32 pl	Semi-internat	Toutes déficiences
UEROS BREST	UEROS	1pl	Internat	Traumatisés crâniens
		4 pl	Semi-internat	
ERP JEAN JANVIER	CRP	55 pl	Externat	Toutes déficiences
		60 pl	Internat	Toutes déficiences
		108 pl	Semi-internat	Toutes déficiences
LADAPT RENNES	CRP	6 pl	Semi-internat	Toutes déficiences
		19 pl	Internat	Toutes déficiences
LADAPT RENNES	UEROS	5 pl	Internat	Traumatisés crâniens
		5 pl	Semi-internat	Traumatisés crâniens
UEROS Ploëmeur	UEROS	5 pl	Internat	Traumatisés crâniens

Objectif

Ce soutien financier aux établissements doit permettre dès 2019 la mise en œuvre de la mesure n°4 du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) « Améliorer la prise en charge des victimes d'accidents de la route. »².

Il s'agit de moderniser les structures sanitaires de SSR et les établissements et services médico-sociaux destinés à la prise en charge des personnes accidentées de la route à travers :

- l'acquisition des équipements nécessaires à la rééducation, la réadaptation et la réinsertion ;
- la modernisation des locaux pour améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge.

Procédure 2019 – 2020

- 11 mars : lancement de l'AAP régional
- 23 avril : date limite de dépôt des projets à l'ARS Bretagne
- 15 mai : date limite des remontées à la DGOS bureau R1

La sélection des projets sera réalisée au niveau national par un comité interministériel ad hoc, composé de représentants du ministère des Solidarités et de la Santé, du Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées et du ministère de l'Intérieur, à partir des candidatures présentées par les ARS.

Le processus de sélection prévoit un choix des projets lauréats **le 30 juin 2019** au plus tard.

Les crédits seront délégués et notifiés avant le 31 décembre 2019 par la circulaire FMESPP pour les établissements SSR, et en 2020 pour les établissements ou services médico-sociaux.

L'attribution des crédits issus du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés est formalisée par un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) au plus tard le 5 février 2020. Il précisera la nature, l'objet et le calendrier de réalisation de l'opération ainsi que les coûts, études préalables comprises le cas échéant. Le droit de tirage échoit trois ans au plus tard après la date d'engagement des crédits par l'ARS.

² https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/01/dossier_de_presse_-_comite_interministeriel_de_la_securite_routiere_-_mardi_9_janvier_2018.pdf

Grille de présentation des projets (à retourner avant le 15 avril 2019 à l'ARS Bretagne)

L'établissement : Nom et Finess juridique, localisation et Finess géographique	
Présentation générale de l'établissement et de son projet	
Présentation du projet médical SSR et du projet spécifique de réhabilitation pour les CRP et UEROS	
Compétences en rééducation-réadaptation présentes sur site et quotités de temps	
Capacités par type d'activités (psy, MCO, SSR) et type d'accueil (internat, semi-internat, externat)	
Adhésion à Comète France	Oui/Non
Nombre de patients accompagnés par Comète en 2018	
Fiches objectifs CPOM en SSR et PH	SSR 1
	SSR 2
	Personnes handicapées 1
	...
Présentation du plateau technique : architecture, équipements (living lab, domotique, robots, explorations fonctionnelles...)	
Descriptif des besoins en équipements de rééducation et réadaptation	Equipements
	Argumentaire détaillé
Coût prévisionnel	
Calendrier de réalisation	
Descriptif des besoins en aménagement du plateau technique et des espaces de circulation	Aménagements
	Argumentaire détaillé
Coût prévisionnel	
Calendrier de réalisation	
Descriptif de l'hébergement : chambres et équipements (rails au plafond, accessibilité des espaces collectifs et des salles de bain, des espaces extérieurs)	
Descriptif des besoins en aménagement des chambres et amélioration des conditions de travail des personnels	Aménagements
	Argumentaire détaillé
Coût prévisionnel	
Calendrier de réalisation	
Projets d'investissements préalables à cet appel à projet	Descriptif et calendrier
	Projets co-portés avec une structure médico-sociale
Coopérations effectives sur la filière des cérébro-lésés, des pathologies de l'appareil locomoteur et neurologique	Secteur sanitaire
	Secteur médico-social
	Santé mentale

L'activité	
Activité SSR 2017 et 2018	HC
	HJ
	Consultations et actes externes
File active des patients post accident de la route	
Descriptif de ces patients : âge médian, dépendance à l'entrée, à la sortie, CSP	Adultes
	Enfants
Descriptif des séjours concernés (DMS, modalités d'accueil, charge rééducative, délai de la prise en charge MCO)	Adultes
	Enfants
Nombre de patients différents en 2017 et 2018 sous assistance respiratoire présents dans l'unité SSR	
Mode de sortie des patients admis après accident de la route	
Activité CRP et UEROS 2017 et 2018	
Capacité effective (nombre de places /modalités d'accueil)	
Nombre de jours d'ouverture par an	
Taux d'occupation des places	
Ratio moyen de personnel par place (hors personnel médical)	
âge médian des personnes accompagnées dans la structure	
Domaine de formation	
Origine de l'admission (ESAT, milieu professionnel ordinaire, sans emploi)	
Taux de rotation	
Délai entre notification et accompagnement des stagiaires par la structure	
Part des stagiaires post-accident de la route/ file active totale / année	
Durée moyenne d'accompagnement des stagiaires	
Modalités de sortie	